

PAX ROMANA

MOUVEMENT INTERNATIONAL DES ÉTUDIANTS CATHOLIQUES
MOUVEMENT INTERNATIONAL DES INTELLECTUELS CATHOLIQUES

LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE DU CHRÉTIEN

Semaine d'Etude de Luxembourg, 21-24 avril 1954

« La crainte de nous souiller en pénétrant dans le contexte de l'histoire n'est pas vertu, mais un moyen d'esquiver la vertu ». Ces paroles de Jacques Maritain, que citait dans son allocution d'ouverture M. Pierre Werner, Ministre des Finances du Grand-Duché de Luxembourg, ancien vice-président de *Pax Romana* et toujours notre ami fidèle, expriment la pensée fondamentale qui a décidé les dirigeants de *Pax Romana* à convoquer la rencontre d'étude de Luxembourg.

La désaffection des jeunes pour l'activité politique, que l'on signale dans de nombreux pays, n'est assurément que le reflet d'une crise du civisme — hélas ! — trop générale dans le monde actuel. Cette crise présente des caractères plus aigus là où elle est le plus grave, c'est-à-dire parmi les intellectuels. S'il s'agit, en outre, d'intellectuels chrétiens, eux qui sont censés avoir plus de lumière pour élucider les questions ardues du bien commun et qui ont, en tout cas, une conscience plus affinée du devoir moral, alors la désaffection dont nous parlons devient facilement une démission, voisine de la trop fameuse « trahison des clercs ». Du moins, le refus de s'intéresser activement au gouvernement de la chose publique, de quelque nom vertueux qu'on le décore, est tout simplement du pharisaïsme.

Ce sont les étudiants de *Pax Romana* qui, les premiers, ont éprouvé le besoin d'étudier ce thème et de savoir jusqu'à quel point la

responsabilité de *Pax Romana* elle-même et des organisations nationales d'étudiants et d'intellectuels qui en font partie était engagée par la responsabilité personnelle de leurs membres individuels. Partie de l'Assemblée Interfédérale du MIEC de Krabbesholm, en 1953, l'idée de tenir une rencontre d'étude sur *La responsabilité politique du chrétien* a été approuvée par les dirigeants des deux Mouvements et immédiatement mise à exécution.

C'était un thème nouveau dans les annales récentes de *Pax Romana*. Pour cette raison, la rencontre de Luxembourg fut envisagée comme une réunion restreinte, en un certain sens comme une étude préalable des données fondamentales du sujet avant de le soumettre à une éventuelle réunion plus vaste.

Le plan de travail nous était donné par la nature même du sujet. Il fallait tout d'abord établir solidement quelques principes : définir les termes et rappeler, à la lumière de la philosophie morale, la conception chrétienne de la politique. Puis, nous mettre d'accord sur les devoirs du chrétien pour pouvoir juger équitablement des situations de fait dans les différents pays. Enfin, dans l'ordre de l'agir — puisque d'avance nous savions que l'action politique proprement dite n'est pas le fait des groupements de *Pax Romana* dont l'action se situe sur le plan religieux et culturel — nous devions examiner dans quelle mesure ces mêmes groupements ont un rôle à remplir dans l'éveil et la formation de la conscience chrétienne à l'égard des problèmes politiques.

☆

Une trentaine de personnes se sont ainsi réunies à Luxembourg, dans la semaine de Pâques. Elles furent choisies en raison de leur compétence et de leur intérêt pour ces problèmes. Pour des raisons, hélas, compréhensibles, elles appartenaient surtout aux pays les plus proches du Luxembourg, à l'exception



Participants à la Semaine d'Etude.

Vous reconnaissez à droite M. l'Abbé Elcherroth, à gauche le R. P. Allègre, O. P. et le Président du MIEC

de quelques membres du Secrétariat général et de deux représentants de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, recrutés parmi ceux qui font des études en Europe. L'hospitalité large et cordiale de nos amis luxembourgeois, l'enthousiasme dont ils ont toujours fait preuve à l'égard de *Pax Romana* et de ses initiatives ont fait le reste pour assurer à notre rencontre une ambiance propice, dans un cadre accueillant.

Quelques paroles de bienvenue du président de l'Association luxembourgeoise des Universitaires catholiques, section des gradués, M. Lucien Kraus, ouvrirent la séance. Puis le Ministre des Finances, M. Pierre Werner, nous adressa, en guise d'entrée en matière, une allocution pleine de substance : paroles d'un chrétien authentique, solidement formé dans la doctrine, qui connaît par sa propre expérience l'angoisse de l'homme politique, aux prises avec le problème des moyens. « En parlant de *responsabilité* du chrétien — nous disait-il — vous évoquez un problème moral, un problème de comportement pratique. Ce problème moral se pose parce qu'il ne suffit pas d'énoncer la fin d'une politique ; il faut également énoncer et mettre en pratique les moyens. Or, dans la nature humaine, marquée du péché, non seulement la fin est souvent obscurcie par les faiblesses de notre raison,

(Suite page 6)

A lire :

- Semaine d'Etude de Luxembourg 1
- Politique et Religion 2
- Devoirs politiques des chrétiens 3
- Définitions 4
- Responsabilités de Pax Romana 4
- En guise de conclusions 5
- La mission de l'Europe 7
- Sous-secrétariats 9
- Fédérations 10
- Secrétariat général 10

LES RAPPORTS ENTRE LA POLITIQUE ET LA RELIGION

par Mgr Pietro Pavan, professeur à l'Athénée Pontifical du Latran

L'activité politique est celle qui tend à réaliser le bien commun.

Le bien commun est un bien participé par tous les membres de la société politique. Il est donc essentiellement relatif à l'homme et consiste dans l'ensemble des conditions qui permettent et favorisent le développement intégral de l'homme.

Ce serait une erreur que de tenir le bien commun pour une réalité existant pour elle-même, indépendamment de cette relation à l'homme. Ce serait une autre erreur que de le référer à un seul aspect de l'homme : la race, la nation, la classe, la science, la liberté, le progrès, la puissance, etc. L'hypostatisation d'un aspect ne peut se faire qu'au détriment de l'homme intégral.

Dans le contenu du bien commun, il faut faire place à des éléments de caractère permanent, ceux qui permettent à l'homme de vivre selon sa nature inaliénable, sa dignité de personne. Mais il faut également faire place à des aspects contingents et concrets, en référence à une époque, à un lieu, à une situation déterminés. Ceci sous peine de ne plus avoir, en fait de bien commun, qu'une pure abstraction.

Autre remarque : Dans chaque organisation politique concrète, on peut toujours observer la présence d'une poussée de celle-ci à se surpasser elle-même et à aboutir à une organisation plus ample. Car, il y a une communauté humaine. Si le bien commun est conçu comme centré sur l'homme intégral, il y aura toujours cette poussée vers l'universel. Evidemment, il faudra que ces organismes plus vastes possèdent les mêmes éléments constitutifs, respectent les mêmes besoins élémentaires et les mêmes exigences spirituelles d'un bien commun authentique.

En vertu de cette loi, on tend à l'organisation mondiale, mais il serait néfaste que cela se fasse sans référence à l'homme, tel qu'il est concrètement. L'activité vraiment politique requiert au contraire qu'on se base sur l'homme. Dès lors, l'organisation en question se ferait selon le principe de subsidiarité, dans le respect des communautés humaines plus restreintes.

1. Contenu de l'activité politique

L'activité politique est pénétrée d'un caractère d'universalité en ce sens qu'elle ne vise pas un secteur particulier, une famille, mais tend à réaliser le bien commun.

Cependant, elle est nécessairement concrète puisqu'elle porte sur la vie concrète, réelle, de la cité, car elle doit influencer sur la réalité sociale. Mais chaque activité particulière (modification d'un système fiscal, par exemple,) est réalisée comme un moment du bien commun, finalisée par lui.

Cette spécialisation de l'activité politique requiert une compétence appropriée, car la vie actuelle révèle de plus en plus des aspects techniques dus aux progrès scientifiques et techniques de notre civilisation. Que ce soit dans l'ordre économique, dans le domaine de la santé ou de l'assistance sociale, partout apparaît un aspect technique autrefois inexistant, ou incomparablement moins accusé.

L'activité politique est d'autre part presque toujours liée à une idéologie, inspirée par une

certaine conception de vie : libérale, raciste, marxiste, démocratique, etc. Cela provient de sa nature même. Etant activité en vue d'un bien commun, elle sera dépendante de la conception de ce bien commun, et par conséquent d'une certaine conception de l'homme et de la société. Elle tendra à faire prévaloir cette conception.

2. Les sujets de l'activité politique

L'activité politique est exercée surtout par l'Etat, (surtout gouvernement et parlement) parce que c'est à lui que revient en premier lieu de réaliser le bien commun.

Dans une démocratie, tous les citoyens sont sujets d'activité politique. Ils le sont principalement comme membres du corps électoral, par leur action parlementaire, par la vie des partis.

On le voit, l'activité politique implique une action réciproque des citoyens sur l'organisation politique et de l'organisation politique sur les citoyens.

3. L'activité politique et la morale

L'activité politique est en rapport intrinsèque avec la loi morale, soit en raison de son sujet soit en raison de son objet.

En raison de celui qui l'exerce, l'activité politique est une activité consciente, libre, dont l'homme est responsable. Agir librement et consciemment, c'est pour l'homme harmoniser son agir à sa nature, à sa dignité de personne, afin d'affirmer, de développer, d'enrichir et d'épanouir celle-ci. Ceci implique un agir conforme à la loi morale qui est la loi de son être et qui est la mesure fondamentale de toutes les activités humaines.

En raison de son objet, le bien commun, il est évident que l'activité politique est intrinsèquement morale, puisque ce bien commun est celui de personnes humaines et doit favoriser le développement intégral de l'homme. Le milieu où l'homme doit vivre et que le bien commun vise à établir ne serait pas un milieu digne de l'homme, si la loi morale n'y était pas reconnue, respectée, suivie. Loin de favoriser l'épanouissement de l'homme, il y mettrait obstacle.

En un mot, l'activité politique est morale parce qu'elle est exercée par l'homme et pour l'homme.

4. Activité politique et religion

On entend ici la religion, non au sens d'une société religieuse ou d'un corps juridique, mais au sens de vision de vie.

Il faut noter tout d'abord que, dans la réalité concrète et historique des choses, il n'existe pas pour l'homme de fin dernière naturelle. Il n'existe qu'une fin dernière surnaturelle. L'homme qui est éclairé par une vision chrétienne de la vie sait cela.

L'activité politique est, pour le chrétien, en rapport intrinsèque avec la religion entendue au sens de vision de vie, en raison de l'homme lui-même, puisque cette activité est consciente et libre et doit par conséquent être exercée en harmonie avec une loi morale elle-même intégrée dans une vision chrétienne.



Son Excellence Mgr Léon Lommel,
Evêque coadjuteur du Luxembourg
et Mgr Pietro Pavan

En outre, encore *ratione subjecti*, les activités humaines que le chrétien exerce sont pénétrées, quand il est en état de grâce, par celle-ci puisque la grâce est un principe vital, animant et vivifiant toutes les actions de l'homme.

Ratione objecti, le bien commun auquel se réfère l'activité politique doit être pour le chrétien tel qu'il rende possible et favorise l'épanouissement de la vie chrétienne.

Cependant l'activité politique, quoique orientée dans le chrétien par la lumière de la foi et vivifiée par la grâce, garde son contenu propre : sa finalité naturelle, ses lois, sa méthode. Finalité, lois, méthode qui ne découlent pas de la foi et de la grâce, mais de la nature, de la raison, de la science, de la technique, des situations concrètes évoluant sans cesse dans le temps et dans l'espace.

Il faut dire que le rapport de cette autonomie de l'activité politique par rapport à la foi, est requis de par la foi elle-même, qui nous dit que la grâce ne détruit pas la nature, ni la foi la raison et son activité propre. Foi et grâce présupposent et perfectionnent la raison et la nature sans les altérer.

En un mot, l'activité politique est dans un sens profond, au sein de la cité et pour le bien commun de la cité, l'activité de l'homme vivant dans le Christ pour l'homme vivant ou appelé à renaître dans le Christ.

5. Religion et politique

Il s'agit cette fois de la religion entendue au sens de société religieuse, de corps juridique hiérarchiquement organisé, de cette société surnaturelle qu'est l'Eglise. Et par politique on entend l'organisation juridique du principe de l'autorité politique ou de l'Etat.

C'est le problème des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Rapports de distinction : en raison de son origine, la société religieuse vient de Dieu, par le Christ. Sa structure ou sa nature répond à cette origine et à sa fin, qui est surnaturelle. Les moyens mis en œuvre sont eux aussi surnaturels. La société politique vient

(Suite page 12)

Devoirs politiques des chrétiens

par le R. P. P. Allègre, O. P.

Crise du civisme

Dans les nations modernes, plus qu'à aucune autre époque, l'expérience quotidienne révèle que les citoyens, par ailleurs si divisés, tombent souvent d'accord pour critiquer l'action politique des partis voire des gouvernements.

Cela est plus vrai encore en régime démocratique, où l'opinion publique dispose de plus de liberté d'expression et de censure. Cette sévérité pour toute défaillance des responsables de la cité peut n'avoir rien de malsain. Ceux-ci en effet, ne sont-ils pas tenus par profession de promouvoir l'intérêt général avec compétence et conscience? Cependant cette exigence du sens du bien public à l'égard des détenteurs du pouvoir, gagnerait en impartialité et en efficacité pour tous, si elle s'accompagnait chez les citoyens de la même logique intransigeante envers la première de leurs propres responsabilités politiques, qui est le sens du civisme, sans lequel il n'y a pas de vie commune possible. Or, la leçon brutale des faits nous apprend qu'un tel souci n'a pas la même rigueur dans la conduite privée et publique des sujets. Pour être plus éclatant dans les pays latins, l'incivisme, forme sociale de l'individualisme, n'est pas leur apanage. Les manifestations de ce manque de civisme sont multiples et ses procédés inépuisables, tout l'égoïsme du cœur humain, mû par l'intérêt est inventif pour détourner ou s'affranchir des obligations légales et sociales. Les fraudes dans les impôts, les fausses déclarations, les dessous de table, les comptabilités truquées, l'évasion des capitaux, sont parmi les plus connus et les plus pratiqués. Mais chacun sait bien que la conscience de beaucoup de citoyens ne se sent pas plus engagée par les contributions indirectes, à fortiori par le respect des lois sur l'importation ou l'exportation en argent ou en nature, la fraude à la douane ayant été promue selon un mot célèbre à la dignité d'un sport.

On pourrait relever bien d'autres signes de cette crise de civisme, singulièrement dans le mensonge de la presse, sa carence dans sa mission d'éducatrice de l'opinion publique, l'esprit partisan des partis politiques, le refus des classes privilégiées de soutenir les finances publiques par les emprunts, leur désaffection pour les fonctions de service public, non rentables. Nous ne parlerons pas de l'incivisme des groupes professionnels qui pour le bien de la corruption ou du pouvoir, maintiennent des privilèges en contradiction avec les besoins réels de l'intérêt général, tant dans la production que dans la distribution. L'incivisme prospère plus ou moins dans toutes les nations, à travers tous les régimes et se glisse dans toutes les couches sociales à commencer par les plus riches.

Devoir des catholiques

Cet état d'injustices et de mensonges, déjà si dommageable pour la santé morale d'une nation, est lui-même créateur de nouvelles formes d'injustices, chez l'Etat qui surévalue ses exigences et chez les citoyens honnêtes qui sont injustement pénalisés. Le fait que la conscience des croyants, spécialement celle des

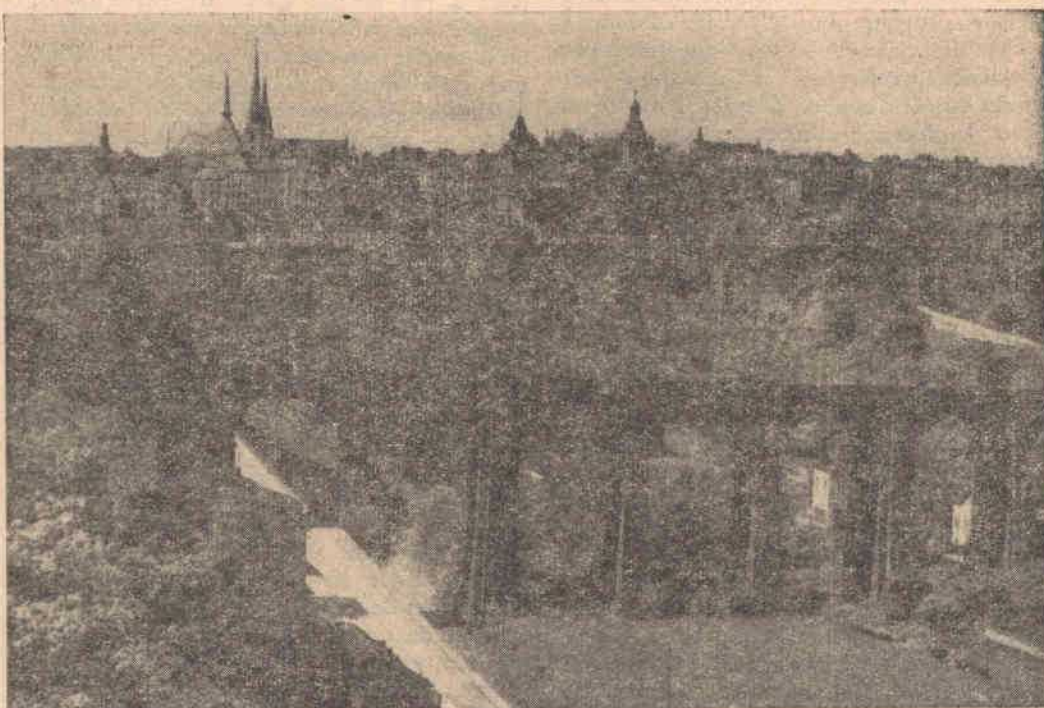
catholiques ne soit pas plus imperméable à cette forme d'égoïsme social, nous paraît spécialement grave, tant il est en contradiction avec son témoignage d'amour et de justice. D'aucuns ont noté avec raison chez les catholiques d'Occident, longtemps en lutte avec l'Etat pour des raisons religieuses, une certaine insouciance de la légalité, une certaine méfiance d'envers le pouvoir. Quoiqu'il en soit de cette explication historique, une habitude n'a jamais été nécessairement la vérité d'un devoir. Or tout chrétien, pour être un membre de l'Eglise du Christ, est aussi par naissance citoyen d'une communauté temporelle, ayant sa fin, ses moyens et son autorité propres. La foi ne détruit pas le civisme mais le transforme en vertu chrétienne. Ce qui fait la dignité de l'homme, c'est d'être responsable en raison de sa conscience et de sa liberté. En rentrant dans l'existence avec une vocation personnelle et sociale à réaliser, tout homme, donc tout chrétien y accède avec de multiples responsabilités : celles de se donner son équilibre humain, une culture pour son intelligence, une éducation éclairée de sa conscience humaine et religieuse. Puisqu'il est par nature un être social, tout homme est tenu à se donner aussi les éléments de son éducation civique et politique. Toute déficience à cet égard, si elle est volontaire est une trahison, et dans le cas contraire, une lacune à combler, tant il constitue dans ses droits et devoirs un tout indivisible. Ce devoir, pour les catholiques, non seulement de se soumettre au pouvoir légal de la cité et à ses lois, mais encore d'y participer d'une manière active, en raison de sa nature, trouve au surplus dans l'évolution du monde des raisons non moins impératives.

Beaucoup d'entre eux, en effet, vivent dans des nations qui se sont données un régime démocratique, défini comme un gouvernement par le peuple et pour le peuple, c'est-à-dire avec la participation de tous les citoyens. La

responsabilité de la conscience des catholiques est donc engagée à l'égard de tout ce qui s'est fait, se fait, ou se fera avec ou sans eux. Cette remarque devrait à elle seule les inquiéter sur la qualité morale de la politique intérieure, internationale, et peut-être coloniale de leur pays, car un bulletin de vote, une fois donné n'a jamais été une quittance pour l'action des élus.

De soi, la présence des chrétiens dans la vie politique est donc une obligation. Elle l'est encore plus en raison des circonstances de notre époque. Le progrès technique avec ses multiples possibilités d'application à la vie économique et sociale, tend non seulement à rendre la vie des hommes plus solidaire, mais aussi plus socialisée. On devine du même coup l'extrême danger encouru par les inaliénables droits de la personne, dont la vie même exige les conditions de sa responsabilité et liberté. Qui doit avoir le souci de garantir ces dernières dans les institutions si ce n'est le croyant, en raison même de la survie et de l'efficacité de sa foi? Cette présence active doit s'étendre à la dimension de la politique internationale, à cause de l'interdépendance progressive de la plupart des problèmes devenus internationaux dans leur solution. Depuis la deuxième guerre mondiale, l'urgence de cette présence des catholiques est devenue encore plus aiguë. Le monde tend à se diviser en deux parties dynamisées par des emprises en expansion et opposées quasi à tous les plans. Toute nation située au centre est sollicitée de s'intégrer dans l'une des orbites. Dans la mesure où le choix ne répond pas à l'idéal de notre vie, les croyants, singulièrement les catholiques risquent de se voir condamnés ou au refus, ou à l'option, martyr ou partisan. Toute nation d'Occident désireuse de rester maîtresse de son destin doit se donner la taille géographique et les institutions de son humanisme spiritualiste. En agissant ainsi, les catholiques serviront les droits de l'homme, leur foi et par surcroît la cause de la paix.

(Suite page 8)



Luxembourg

DÉFINITIONS

par M. l'Abbé E. Marmy, Suisse

Il est de bonne méthode, avant d'entreprendre une discussion sur un sujet quelconque, de commencer par fixer le sens des mots-clés que l'on emploie. S'il arrive qu'une discussion n'avance pas, c'est souvent parce qu'on a négligé de définir au point de départ la terminologie dont on se sert. Chacun emploie les mêmes mots, mais ces mots ne recouvrent pas pour tout le monde les mêmes concepts ni surtout n'éveillent les mêmes résonances affectives. Il est fatal dès lors qu'on arrive parfois avec peine à s'entendre. L'écueil est réel déjà si tous parlent la même langue nationale. Il est inévitable quand la discussion comporte l'usage de plusieurs langues de travail.

Le terme « politique » :

Le terme « politique » est, tout le monde le sait, d'origine grecque. La politique désignait chez les Grecs la Cité-Etat, la petite république indépendante, dont la plus importante, Athènes, n'était guère plus grande qu'une de nos petites villes provinciales modernes. La politique, c'est tout ce qui concerne l'activité des hommes en tant qu'ils font partie de cette grande société qui, dans l'ordre temporel, est la plus parfaite de toutes, parce qu'elle procure le bien commun et l'intérêt général de la multitude, et qu'on nomme précisément la Société politique ou encore la Société civile.

L'activité politique relève de l'agir humain, pour employer le terme des moralistes. Elle est intrinsèquement soumise aux régulations de la morale, aux lois de l'éthique : telle est la conception chrétienne de la politique. Ce fut l'erreur capitale de Machiavel et des temps modernes de soustraire la politique aux régulations de l'éthique pour en faire une pure technique, un art au sens scolastique du mot.

Sur le plan de la pensée, le mot politique désigne une science ou plutôt cet ensemble de disciplines que la langue allemande rassemble sous le vocable « Staatswissenschaften » et la langue anglaise sous le vocable « Politics » ou « political Science ». La politique n'est pas une science spéculative, c'est-à-dire qui a pour but de diriger l'action. D'après Aristote et d'après la doctrine chrétienne, cette science se rattache à la morale, dont elle est à la fois la partie la plus importante et le couronnement.

L'Etat n'est pas la même chose que la Nation. Des auteurs catholiques français, comme le P. Delos et Jacques Maritain, ont établi cette distinction d'une manière qui me semble définitive. C'est le sociologue allemand Ferdinand Tönnies qui leur a fourni les notions-clés permettant de conceptualiser cette distinction entre l'Etat et la Nation. Tönnies distingue en effet deux sortes de groupements humains : la *Gemeinschaft* ou la Communauté, et la *Gesellschaft* ou la Société. Une communauté est davantage une œuvre de nature et se trouve plus étroitement liée à l'ordre biologique ; une société est davantage une œuvre de raison et se trouve plus étroitement liée aux aptitudes intellectuelles et spirituelles de l'homme. Dans une communauté, l'objet, matériel ou spirituel, autour duquel se tissent les rapports entre les personnes humaines, est un fait qui *préexiste* à ces personnes et qui *précède* les déterminations de leur volonté. Dans une

société, l'objet est une *tâche* à accomplir ou une *fin* à atteindre, qui dépend des déterminations de l'intelligence et de la volonté humaines. Dans la communauté, les relations sociales procèdent de situations et de milieux historiques donnés ; on ne crée pas une communauté, mais on en fait partie. Dans la société, le groupe social est façonné par les hommes, et les rapports sociaux naissent à la suite des initiatives et des décisions prises par eux. Une firme commerciale, un syndicat, une association scientifique sont des sociétés au sens de Tönnies. Les groupes régionaux, ethniques, linguistiques, les classes sociales sont, au contraire, des communautés.

Or, la Nation est une communauté, tandis que l'Etat est une société.

RESPONSABILITÉS DE PAX ROMANA

La dernière partie du programme de notre rencontre luxembourgeoise nous invitait à réfléchir en commun sur les devoirs particuliers qui découlent pour *Pax Romana* et pour les fédérations nationales d'étudiants et d'intellectuels catholiques de tout cet ensemble de responsabilités propres des chrétiens — et plus spécialement des intellectuels — dans la vie civique.

Nous nous sommes mis facilement d'accord sur quelques points. En premier lieu, comme nous le rappelait le Président du Mouvement des Etudiants, M. Kaspar Kallan, il nous paraît évident que *Pax Romana* et les fédérations qui lui sont affiliées, par leur action ordinaire, tout en travaillant à la formation religieuse et intellectuelle de leurs membres et en leur donnant le sens de la coopération internationale, servent déjà, d'une manière efficace, le bien commun.

Mais cette action de caractère général ne nous a pas semblé suffisante. Etant donné l'importance du fait politique et le peu d'intérêt qu'il suscite actuellement parmi les intellectuels catholiques, surtout parmi les jeunes, les fédérations — et surtout les fédérations d'étudiants — membres de *Pax Romana* ont, en outre, un rôle très précis à remplir : celui d'éveiller la conscience des chrétiens à leurs responsabilités politiques et celui de former leur jugement sur les problèmes du bien commun temporel.

Deux remarques s'ajoutent à l'énoncé de ce devoir général. La première est que les fédérations affiliées à *Pax Romana* étant de nature différente selon qu'elles appartiennent institutionnellement à l'Action catholique ou bien au contraire qu'elles gardent une plus grande liberté vis-à-vis de la hiérarchie ecclésiastique, leur manière d'approcher les problèmes politiques sera aussi différente. La deuxième remarque s'adresse aux fédérations non-européennes, pour lesquelles ce double devoir d'éveiller et de former la conscience chrétienne à l'égard des problèmes politiques est tout aussi grave et urgent que pour les fédérations européennes qui ont fourni l'immense majorité des participants à la rencontre de Luxembourg.

Les contacts avec des incroyants, à tous les étages de la vie publique, exigent une forma-

Mais une nouvelle distinction s'impose ici, fort bien mise en lumière par J. Maritain, dans son livre *L'Homme et l'Etat*. La politique embrasse deux réalités, qui n'appartiennent pas à deux catégories séparées, mais qui diffèrent l'une de l'autre comme la partie diffère du tout. Le tout, c'est la *Société politique* ou le *Corps politique* (politische Gesellschaft, politic Body), la partie, c'est l'Etat.

La *Société politique*, requise par la nature et réalisée par la raison, est la plus parfaite des sociétés temporelles. Son but est le bien commun, sa condition première d'existence la justice concrétisée dans un droit positif, et sa forme animatrice l'amitié civique. Elle comprend dans son unité supérieure, non seulement la communauté nationale, ainsi que toutes les communautés de rang subordonné, mais encore les groupes familiaux et une multiplicité de sociétés particulières qui procèdent de

(Suite page 11)

tion d'autant plus solide des chrétiens. Les groupements nationaux de *Pax Romana* se sont surtout consacrés jusqu'ici à la formation religieuse, morale, professionnelle, intellectuelle de leurs membres. Et, sans doute, ils doivent poursuivre ce labeur sans relâche. Mais il faut qu'ils y ajoutent la formation civique, conçue tout d'abord comme l'enseignement d'une philosophie politique capable d'informer le jugement des citoyens vers une véritable sagesse politique, inspirée de l'éthique chrétienne, et ensuite comme un travail d'information et de documentation objective sur les grands problèmes de l'actualité.

C'est ici précisément que le rôle respectif des fédérations touche à ses limites. Aucune fédération qui se réclame de l'Action catholique ne peut aller au delà de ce travail de formation générale. De même, devant un fait quelconque de la réalité, s'il touche à un principe essentiel de morale chrétienne, s'il engage une valeur chrétienne fondamentale de justice ou de dignité de l'homme, les groupements pourront prendre une position. Mais il va de soi que leur but sera seulement, dans chaque cas, de rappeler les principes. Le choix des moyens, qui relève de la technique politique et de l'action gouvernementale, n'est pas l'affaire des fédérations de *Pax Romana*. C'est la responsabilité individuelle de leurs membres, qui ont reçu du groupe la formation nécessaire.

Dans l'ordre international, enfin, nos fédérations doivent éduquer leurs membres à comprendre et à aimer les autres nations ; aux ressortissants des pays que les tragédies historiques ont accoutumés à se regarder comme ennemis, elles doivent apprendre à vivre ensemble. En outre, la formation pour la vie civique doit comporter de nos jours un effort pour éveiller chez les jeunes des vocations pour le travail international et un grand intérêt pour les organisations neutres, où croyants et incroyants peuvent collaborer dans le respect de leurs principes pour un meilleur agencement de la vie en commun dans ce monde.

Comment donc équiper *Pax Romana* et les fédérations qui en font partie pour l'accom-

(Suite page 8)

En guise de conclusions :

LES CHRÉTIENS ET LA POLITIQUE

Les chrétiens et la politique

Quelles conclusions pouvait-on tirer de la rencontre de Luxembourg ? Ni la nature du sujet, ni l'angle sous lequel il avait été envisagé tout au long des débats ne nous menaient guère vers un texte articulé de conclusions, vers des recommandations codifiées à l'usage des membres de *Pax Romana*.

Toutefois, M. Robert Houben, sénateur et directeur du bureau d'études du parti social-chrétien de Belgique, a pu dégager, au cours de la dernière séance, toute une série de remarques, capables de rallier le consentement unanime des participants. C'étaient — il l'a souligné lui-même — des impressions, plutôt que des déductions de ce qui avait été dit. Partant des principes solidement établis dans les débats précédents et de l'exposé des faits dans les différents pays, les paroles de M. Houben constituaient, en réalité, un apport nouveau et elles faisaient avancer la discussion d'un pas de plus vers le concret.

Nous vous présentons ici, en résumé, les quelques points mis en relief par M. Houben. A notre tour, nous en donnerons une impression, beaucoup plus qu'un compte rendu sténographique.

L'importance du domaine politique

Le premier point relevé par M. Houben est celui de l'importance extraordinaire du domaine politique. N'est-ce pas une activité essentielle de l'homme, animal sociable par nature que la politique — c'est-à-dire l'art de dominer la réalité sociale, en y introduisant l'élément rationnel qui la met au service du bien commun ?

Il s'ensuit qu'une première tâche des intellectuels est celle de combattre le dénigrement de la politique. Beaucoup, surtout parmi les chrétiens, ont le sentiment que l'action politique ne les touche pas ; qu'elle s'exerce sur un plan auquel ils demeurent étrangers. Ils sont fiers de s'en abstenir, loin d'être conscients du devoir d'y participer. Ils paraissent ne pas se rendre compte de ce que leurs libertés, leurs droits et devoirs légaux, le cadre de leur vie professionnelle et familiale sont déterminés par les résultats de l'action politique.

Vient se greffer sur cet état d'esprit le dénigrement des hommes et des partis politiques, tendance trop souvent entretenue et même monnayée par une certaine presse. Il faut que les chrétiens se défendent contre cette tendance. Les hommes politiques ne sont ni meilleurs ni pires que leurs concitoyens ; les faiblesses et l'immoralité ne constituent-elles pas un phénomène très répandu et auquel n'échappent aucune profession et aucun secteur d'activité ? En outre, les partis politiques sont l'instrument indispensable du dialogue entre citoyens et, mieux encore, entre les électeurs et l'homme politique isolé. On a assez dit dans cette rencontre combien l'action politique exige de nos jours des compétences sérieuses, une vision d'ensemble de problèmes compliqués. Or, seul un travail en équipe au sein d'un parti peut permettre cette vue complète de la réalité.

Faire connaître le fait politique réel

Une deuxième tâche des intellectuels sera

celle de connaître — et de faire connaître — le fait politique réel, dans toute son ampleur et sa complexité. Deux courants, peut-on dire, se partagent notre monde idéologique : un matérialiste, qui ne voit des problèmes qu'une seule dimension, celle qui touche à la vie matérielle et à l'économie ; l'autre, disons pour nous entendre, « non-matérialiste » pour qui la matière est dominée et dirigée par l'esprit, qui sait bien que dans tout acte de l'homme est engagée la dignité éminente de sa personne informée par l'esprit. Pourquoi faut-il que les chrétiens trop souvent ne voient pas l'enjeu réel des luttes politiques ? Les querelles secondaires et les questions d'intérêt immédiat — forme subreptice de matérialisme — recouvrent les grands courants qui s'affrontent, les questions essentielles, les valeurs humaines permanentes engagées dans la lutte.

Les devoirs du citoyen

Il faut donc que les catholiques comprennent qu'en dehors de leurs devoirs comme membres de l'Eglise — dont le premier est de travailler à l'extension du règne de Dieu —, en dehors de leurs obligations familiales et professionnelles, ils ont des devoirs résultant de leur état de citoyens. Ces devoirs sont plus impérieux parce qu'ils sont chrétiens : comme tels ils ont des valeurs et des libertés à défendre, comme tels ils ont à se soucier du bien-être de tous. Parmi les chrétiens qui se livrent à l'apostolat religieux — et il est indispensable —, combien y en a-t-il qui comprennent en même temps l'apostolat politique ?

Action religieuse et action politique

Il n'en est pas moins vrai que l'action religieuse doit être soigneusement distinguée de l'action politique. L'apostolat religieux vise au bien des âmes, à la conquête pour un royaume surnaturel, qui n'est pas d'un pays ni d'une époque, mais supra-national et supra-temporel. La politique vise une nation ou des nations déterminées à une époque déterminée. Elle doit de par sa nature se proposer des objectifs immédiats, techniquement réalisables ici et maintenant ; elle régit la cohabitation de citoyens n'adhérant pas à la même idéologie ; elle s'adapte aux situations de fait. En aucun cas nous ne pouvons engager l'Eglise dans une action politique déterminée.

Certes, le christianisme domine l'action politique comme il domine toutes les autres activités humaines, celles du médecin, du chef d'entreprise ou de l'architecte. Il donne un sens à l'action ; il n'est pas compatible avec toute politique. Mais il n'impose aucune politique déterminée. Certes, notre politique sera d'inspiration chrétienne. Mais il n'y aura pas dans la pratique une seule politique chrétienne ; il y aura des politiques chrétiennes, car il y a plusieurs manières moralement irréprochables de résoudre les problèmes du bien commun.

C'est aux laïcs qu'appartient d'établir les plans d'action politique et d'en prendre la responsabilité. Ainsi dans un cas d'espèce : doit-il y avoir un seul ou plusieurs partis d'inspiration chrétienne ? Les citoyens en décident, compte tenu des circonstances, et ils en gardent la responsabilité.



M. Robert Houben, sénateur, du parti social-chrétien de Belgique, et le R. P. Kælin, O. P., aumônier du MHC

Les intellectuels européens et l'Europe

Enfin, la solution des problèmes politiques de notre époque doit être nettement envisagée dans une perspective internationale. Et M. Houben se place ici à un point de vue européen. La première réalité internationale pour les Européens, que sont la plupart des participants, la rencontre, est l'Europe. Même divisée en une multitude d'Etats se querellant entre eux, même diminuée par la poussée du communisme à l'Est, l'Europe garde sa valeur. Celle-ci est caractérisée par sa civilisation occidentale, toute imprégnée des valeurs du christianisme ; en outre, l'Europe constitue une entité, géographique, économique, sociale, qui même dépourvue encore de son unité politique a une claire personnalité parmi les immenses continents de notre planète, parmi les vastes groupements économiques et politiques qui existent ou qui se forment.

Cette situation ne commande-t-elle pas les objectifs de notre politique dans la perspective internationale ? Voici une série de grands objectifs européens : d'abord l'Europe doit se faire, ou se refaire, et ainsi elle doit se sauver. Elle doit se sauver de la désagrégation en apaisant ses luttes internes : les luttes des pays par la coopération internationale, les luttes de classes en résolvant le problème social des classes laborieuses ; elle doit être forte en elle-même pour survivre, forte vis-à-vis de l'extérieur pour se défendre. Ensuite, l'Europe doit se donner un système économique, qui lui permette d'utiliser à fond et rationnellement ses richesses. Enfin, l'Europe doit jouer le rôle mondial qui lui incombe en raison de la civilisation d'inspiration chrétienne dont elle vit. Ceci postule l'action politique des chrétiens, afin d'éviter que les valeurs chrétiennes ne se perdent et afin de donner aux problèmes de notre temps des solutions acceptables pour tous. Dans les autres continents, de nombreux peuples dépendent encore de l'Europe ou regardent vers elle. Ils en attendent un message et une aide. Il est du devoir de l'Europe chrétienne de les leur apporter.

SEMAINE D'ÉTUDE

(Suite de la page 1)

mais surtout la pratique des moyens intrinsèquement bons se heurte à des obstacles insurmontables, enracinés dans nos passions et dans nos égoïsmes. Le problème des moyens est le problème central pour l'homme politique. C'est celui qui le jette dans l'angoisse et dans l'épreuve, qui lui demande une sorte d'héroïsme. Le mot n'est pas trop fort. » La conclusion de M. Werner n'est pourtant pas pessimiste : « Certes, c'est pour nous, intellectuels et chrétiens, que la lutte est le plus difficile. Car nous combattons avec des moyens dignes de l'homme, dignes des fins que nous voulons atteindre... La raison et l'éthique ne doivent jamais abandonner. »

Après une si belle introduction, les débats se sont engagés, sous la présidence experte d'un Luxembourgeois, M. Georges Margue, député. Le premier point de l'ordre du jour comportait la définition de quelques termes : politique, Etat, nation, société politique, engagement, responsabilité. C'est ce que fit avec bonheur M. l'Abbé Emile Marry, professeur aux Facultés catholiques de Lyon et à l'Ecole normale de Fribourg, en Suisse.

Suivit une large discussion, qu'interrompit l'important rapport de Mgr Pietro Pavan, professeur à l'Athénée pontifical du Latran, à Rome, sur la nature de la politique et les rapports entre la politique et la religion. Deux longues séances de discussion suffirent à peine pour développer les riches pensées de l'exposé de Mgr Pavan. Au gré des interventions de la plupart des participants à la rencontre, le rapporteur fut amené à donner d'importantes précisions. Nous donnons par ailleurs l'essentiel de son rapport, mais la place nous manque, malheureusement, pour reproduire *in extenso* les discussions.

Les principes ayant été ainsi énoncés, on put entreprendre l'examen des faits. Une série de brefs exposés nous fit voir le panorama des partis et des activités politiques dans les différents pays représentés autour de la table et la situation qu'y occupent les catholiques, avec naturellement une référence constante aux universitaires, aux étudiants surtout, et à leurs inquiétudes — ou à leur manque d'inquiétude ! — dans l'ordre politique. Ce fut la partie documentaire, extrêmement instructive, de la réunion. Suivit un nouvel exposé, celui du Révérend Père P. Allègre, O. P., d'Economie et Humanisme, sur la responsabilité proprement dite du chrétien en politique — et surtout en démocratie — c'est-à-dire sur ses devoirs en tant que citoyen, éclairé et soutenu par la doctrine de l'Eglise et par la morale catholique.

La dernière séance vint trop tôt à notre gré. Il fallait terminer les travaux, sinon les conclure par des résolutions formelles, qui n'étaient guère nécessaires. On trouvera dans ce même numéro un compte rendu quelque peu détaillé de cette séance de clôture, qui nous permit de relever les points principaux autour desquels un consentement unanime s'était manifesté.

Pour compléter cette rapide chronique, mentionnons encore la visite à la ville et à la Cathédrale de Luxembourg, où nous fûmes guidés par ce grand ami de *Pax Romana* qu'est S. Exc. Mgr Léon Lommel, évêque coadjuteur, ainsi que cette matinée captivante que nous avons passée aux immenses laminoires de

Dudelange. L'art et l'histoire à côté des plus récents perfectionnements de la technique industrielle, voilà l'heureux assemblage qu'a réussi le Grand-Duché de Luxembourg, image même de la vocation actuelle de l'Europe.

Pour esquisser maintenant un bilan de la rencontre, il faut tout d'abord énumérer ses aspects constructifs. C'est à quoi ce numéro du Journal est presque entièrement consacré. Aux différents textes que nous publions, il faudrait ajouter l'accord fondamental de tous les participants autour des thèses soutenues par les rapporteurs, la vivacité des discussions, toujours animées et souvent enrichissantes, le désir sincère de connaître, de comprendre et d'aimer les autres peuples et leurs problèmes, tout autant d'éléments hautement satisfaisants de la réunion.

Mais tout bilan comporte des postes passifs. (Puisse-t-ils être seulement symboliques !) S'il s'agit de la rencontre de Luxembourg, nos critiques — inspirées par l'ambition de donner à nos travaux la plus grande efficacité possible — porteraient beaucoup plus sur ce qui reste à faire que sur ce qui a été effectivement accompli.

Pour ce qui est du contenu des discussions, nous regrettons surtout que celles-ci n'aient pas porté davantage sur les causes de la crise du civisme parmi les étudiants et parmi les intellectuels, ainsi que sur les possibilités concrètes d'y porter remède. Voilà un premier point qui devra être repris dans une étude ultérieure.

Un deuxième défaut de la rencontre — nous l'avons signalé en passant — est que les participants se recrutent presque tous dans un petit nombre de pays de l'Europe continentale et, naturellement, de l'Europe de l'Ouest. Si les principes établis ont tous une validité générale, il n'est pas moins vrai que la responsabilité politique du chrétien existe dans tous les pays du monde et qu'une étude entreprise par *Pax Romana* doit tenir compte de toutes les situations concrètes, variables à l'infini.

Dans ce même ordre d'idées, nous savons de quelques participants qu'ils auraient désiré obtenir des réponses pratiques à des questions aussi graves que celle-ci : dans un pays où n'existe aucun parti qui satisfasse complètement la conscience chrétienne, quel est alors le devoir des catholiques ? suffit-il de choisir le « moindre mal » ? est-il permis de travailler activement dans un parti qui défend sur certains points des idées que nous estimons fausses ? Ou bien cette autre question : la Hiérarchie



Mgr Lommel s'entretient avec les participants...

ecclésiastique n'intervient dans la vie politique que négativement, pour imposer des correctifs d'ordre moral ; mais lorsque l'Eglise blâme deux des trois seuls partis existants, le catholique est-il donc obligé, en conscience, de militer dans le troisième, même quand les solutions qu'il préconise dans les problèmes purement temporels ne le satisfont pas ? Et cette troisième encore : il est établi qu'il peut y avoir plusieurs partis d'inspiration chrétienne — qu'il est même souhaitable qu'ils existent — du fait que les problèmes techniques sont susceptibles de plusieurs solutions, toutes également acceptables du point de vue moral ; dans ce cas, un parti d'inspiration chrétienne peut-il être lié à une classe sociale déterminée ?

Assurément, les principes posés au cours de la rencontre peuvent aider à résoudre les problèmes. Mais il reste que des questions angoissantes, comme celles que nous venons de mentionner, encouragent pour une large part certains tempéraments à se maintenir à l'écart de la vie politique.

Concluons en proclamant l'importance et la valeur certaine du travail accompli à Luxembourg, exprimons également le vœu qu'aussi bien *Pax Romana* que les groupements nationaux qui en font partie ne s'en tiennent pas là et entreprennent de nouvelles études sur ces problèmes, aussi délicats qu'essentiels.

Comme cadeau offrez le porte-mine qui fonctionne impeccablement pendant des années





LA MISSION DE L'EUROPE

Du 13 au 16 octobre de l'année dernière une Table Ronde de l'Europe s'est réunie à Rome. Six « sages », hommes de pensée et hommes d'action de six nations européennes, ont siégé autour d'une table ronde, à la Villa Aldobrandini, pour réfléchir sur « le problème spirituel et culturel de l'Europe considérée dans son unité historique, et les moyens d'exprimer cette unité en termes contemporains ».

L'initiative de la réunion revenait à la délégation britannique au Comité des Experts culturels du Conseil de l'Europe ; la direction des débats fut confiée à M. Denis de Rougemont, directeur du Centre européen de la culture, à Genève. Ces six personnalités, qui accompagnaient quinze publicistes — un par pays membre du Conseil de l'Europe —, étaient : M. Alcide de Gasperi, Italie ; M. van Kleeffens, Pays-Bas ; le professeur Walter Kogon, Allemagne ; le professeur Lofstedt, Suède ; M. Robert Schuman, France, et le professeur Arnold Toynbee, Grande-Bretagne.

Nous éprouvons un plaisir tout particulier à reproduire, dans ce numéro du journal consacré aux problèmes politiques, les extraits suivants des conclusions adoptées par la Table Ronde :

« L'Europe constitue une unité historique dont le destin s'est transformé en un court laps de temps. L'expansion européenne, du XVI^e siècle au début du XX^e siècle, a abouti non seulement à la découverte du monde, puis à sa conquête par la civilisation européenne, mais à la création d'un monde nouveau, animé par les idéologies et par les techniques de l'Europe... »

... L'Europe contemporaine n'est pas seulement amputée politiquement ; elle est spirituellement divisée.

L'émancipation progressive de la pensée, longtemps facteur de progrès culturel, a provoqué depuis des siècles une scission entre la foi et la raison d'abord, puis entre l'esprit et l'action. Ainsi, le monde nouveau créé par l'Europe à son image n'a pas reçu de message spirituel parce que l'Europe a manqué d'une foi au moment de sa plus grande expansion politique et matérielle...

... Pour combler le vide spirituel de l'Europe contemporaine, il est nécessaire de rétablir un dialogue continu entre la foi et la raison, car, dans les circonstances actuelles, aucun de ces deux éléments ne parviendrait à transformer à lui seul une société profondément divisée qui entrave l'épanouissement de l'individu.

Un tel dialogue requiert une véritable tolérance — qui va plus loin que la simple indifférence ou la trêve précaire et qui consiste dans la recherche sincère d'une échelle commune de valeurs.

Puisque sa suprématie matérielle a disparu, la mission de l'Europe consiste à promouvoir dans le monde moderne un type de société renouée au sein de laquelle la foi s'unirait à la tolérance. Une telle société, bien entendu, ne serait pas exclusive. L'Europe appartient à une plus large famille de nations libres et doit prendre conscience de sa mission comme facteur d'unité dans le monde.

Le fondement de la morale des peuples libres est que la personne est l'instrument essentiel du progrès social. Les moyens collectifs ne peuvent jouer qu'un rôle d'appoint dans la vie de société. Dès lors, l'Europe doit s'opposer à toute forme de religion séculière qui place l'Etat au-dessus des individus.

La société régénérée de conception européenne doit donc reposer sur un réseau de relations entre personnes libres ; elle ne doit pas être un conglomérat d'individus écrasés par l'omnipotence de l'Etat...

... La diffusion d'une morale civique, acceptable aux croyants et aux rationalistes, aux chrétiens et aux non-chrétiens, sera facilitée par l'adoption d'institutions proprement européennes. En retour, elle fortifiera l'attachement des Européens à ces institutions nouvelles dont la nécessité se fait sentir sur le plan économique et sur le plan politique.

*

L'Europe a perdu une grande partie de ses possessions ou de ses actifs d'outre-mer ; elle sera contrainte de modifier la nature de ses relations avec les peuples placés sous sa tutelle dans le sens de l'association et de l'égalité des droits.

Par ailleurs, l'Europe ne peut, dans son état présent de division, faire fonctionner les grandes unités de production qui lui permettraient, en abaissant ses prix de revient, de tirer le maximum de profits de la technique moderne.

Seule une union économique interne donnerait à l'Europe le moyen de compenser l'appauvrissement qui résulte de l'évolution de ses relations avec le reste du monde. Sans une telle réforme intérieure, le niveau de vie de ses peuples est appelé à diminuer.

Or, l'union économique, dans les circonstances actuelles, pose en des termes nouveaux le problème de la souveraineté politique.

La notion traditionnelle de la souveraineté absolue des Etats-Nations a été conçue et développée lors de l'apogée de l'expansion européenne dans le monde. Aujourd'hui, les décisions politiques et militaires qui lient l'Europe et déterminent, dans une large mesure, son avenir, ne sont plus entièrement entre les mains des Etats européens qui, s'ils conservent les apparences de la souveraineté, ont perdu beaucoup de sa substance. Pour recouvrer progressivement leur souveraineté véritable, certains Etats européens sont conduits à se grouper en communautés supranationales à objectifs spécifiques.

Ces communautés ne sont pas absolues. La délimitation précise de leurs buts laisse subsister la personnalité et les traditions de chaque patrie ; l'unité réalisée dans certains do-



maines respecte la pluralité interne. Elles ne sont pas davantage exclusives : les formes originales d'union qui s'élaborent en Europe sont ouvertes à d'autres Etats...

*

... La mission de l'Europe ne saurait prendre fin avec sa suprématie politique mondiale. Elle est aujourd'hui d'ordre spirituel. Il appartient à l'Europe de donner un sens à la vie contemporaine et d'accéder ainsi à une position morale éminente. Elle ne peut le faire sans une certaine indépendance matérielle.

Pour remplir cette haute mission, les Européens doivent réformer leurs habitudes de pensée et se prémunir contre la sclérose qui accompagne le succès et persiste après l'échec.

Ils doivent combattre le nationalisme étroit qui paralyse leur politique, le protectionnisme à courte vue qui appauvrit leur économie, l'isolationnisme stérile qui atrophie leur culture.

L'heure de l'Europe ne passera que si les Européens acceptent qu'elle passe. »

PARISIENNES

un produit Burrus

avec et sans filtre

95 ct

Devoirs politiques des chrétiens

(Suite de la page 3)

Assumer des responsabilités politiques

Pour être nécessaire, cette participation à la vie politique est souvent mal comprise des catholiques. Pour beaucoup de pays, l'histoire en fournirait les motifs. C'est un fait, en effet, qu'au XIX^e siècle surtout, les catholiques ont dû conquérir leurs libertés spirituelles contre le pouvoir existant. La carence des écoles et autres institutions privées, dans le domaine de la formation de la conscience civique et politique, en est une explication.

Reconnaissons que la complexité extrême des problèmes nationaux d'aujourd'hui n'est pas faite pour séduire les esprits faciles, plus soucieux d'évasion que d'efforts. Quoi qu'il en soit du passé, les catholiques de notre temps se doivent non seulement d'être plus civiques et plus associés à la vie politique, mais encore d'assumer directement des responsabilités dans les fonctions politiques. Un tel impératif, on le devine, ne se propose pas d'amener les chrétiens à s'emparer de l'Etat pour assurer le triomphe de quelque Eglise que ce soit ou imposer une religion. Son but est de servir dans l'Etat pour servir les intérêts matériels et moraux de la société politique. Est-il besoin d'ajouter qu'un tel idéal, le plus noble au plan humain, requiert de la part des catholiques de la conscience certes, mais aussi une réelle compétence professionnelle. Il est d'autant plus nécessaire d'attirer l'attention sur ce dernier point que les catholiques se sont montrés trop souvent infantiles sur les requêtes de l'efficacité politique. L'action sur les structures de la société exige bien d'autres valeurs que la seule sainteté. Elle implique avec une doctrine sur l'homme et la société une solide connaissance de la réalité économique et sociale d'un pays donné, afin de dégager un plan d'action où doivent se conjuguer les exigences de la conscience et celles de l'efficacité. Si les chrétiens se doivent de refuser le divorce entre l'action et l'éthique, il est temps qu'ils se donnent des besoins de la société une connaissance qui fasse accéder la politique de l'empirisme à une méthode scientifique. L'urgence d'une telle promotion est d'autant plus impérieuse que dans ce XX^e siècle la démocratie ne pourra survivre que si elle devient une réalité dans toutes ses dimensions ; nous voulons dire par là que l'on ne sauvera pas les institutions de la démocratie politique si elles ne sont pas doublées de celles de la démocratie économique et sociale, où la décentralisation rendra possible l'exercice réel des droits et des devoirs de chaque citoyen.

S'il est vrai que de nos jours la participation aux responsabilités du pouvoir est devenue plus urgente en raison des menaces sur l'humain qui conditionnent la vie spirituelle elle-même, s'ensuit-il que les catholiques doivent s'intégrer dans des partis pour autant qu'ils existent dans un régime politique donné ? Nous rentrons ici dans un domaine de liberté personnelle. Quiconque cependant est un peu au fait des possibilités d'action dans notre vie moderne se convaincra aisément que l'action individuelle, hormis celle des prophètes, est quasi vouée à la stérilité. Seules, en effet, les forces organisées arrivent à une réelle efficacité singulièrement dans la vie politique,

c'est la rançon de notre ère de masse et de réalisme. A dire vrai, il ne suffit pas d'adhérer à un groupe politique pour être un artisan valable de l'intérêt général. L'expérience révèle en effet, que tout parti dynamique et constructif doit être en possession d'une âme commune, une « mystique », une vision commune, une « doctrine », un plan d'action inséré dans une stratégie doublée d'une tactique où l'on a soigneusement pesé le souhaitable et le possible dans le temps et l'espace.

Formation et exercice des devoirs politiques

Il y aurait lieu de se demander ici s'il convient à des catholiques de ne former qu'un parti, lequel pour n'être pas d'Eglise, n'en groupe pas moins des chrétiens. La réponse à un tel problème ne peut être donnée que par la conjoncture de chaque histoire nationale. Des circonstances exceptionnelles dues à une position minoritaire ou de combat imposé de l'extérieur, peut en rendre nécessaire l'existence. Dans notre Occident, religieusement divisé, beaucoup estiment avec raison que tout regroupement politique sur les droits et les devoirs de l'humain perceptibles à la raison, créerait le maximum possible de l'unité civique des chrétiens et des spiritualistes.

Nos lecteurs auront deviné d'eux-mêmes que les catholiques pour demeurer témoins et fervents devraient recevoir par ailleurs une solide formation pour leur foi et leur action. Pour avoir le droit de représenter dans une nation des valeurs et des intérêts légitimes, tout parti ne saurait se donner d'autre mission que de servir le bien commun. Pour y réussir il se doit d'être tolérant envers les autres groupes et éducateur tenace de la conscience civique et politique de ses adhérents. Ce que nous venons de dire sur les responsabilités du citoyen dans la cité et la gravité des circonstances nous dispense d'insister sur l'exercice du droit de vote. Celui-ci est un devoir, et l'abstention non motivée est, elle aussi, une preuve d'incivilité, à condition toutefois que l'électeur ait la possibilité de se former un jugement et de décider de son choix.

Le propre de l'homme, avons-nous dit, est d'être un être responsable et d'assumer la responsabilité dans toutes les dimensions de sa vie personnelle et sociale. L'existence de la démocratie est un appel et un pouvoir de participer activement au plan institutionnel à tout ce qui conditionne et assure l'exercice de ses responsabilités dans la cité. L'engagement de la conscience civique et politique est donc un impératif permanent, et du même coup, toute évasion à son égard peut être une démission sinon une trahison de la solidarité. Cela serait spécialement vrai en ces décades où les structures et les affrontements des idéologies opposées tendent à dégrader et asservir l'humain.

L'enjeu, en effet, est immense, car la bataille pour l'équilibre des hommes va conditionner l'efficacité de la foi même, et pour les masses déchristianisées, le cheminement par lequel elles pourraient découvrir l'amour divin, pourrait bien être désormais le témoignage des chrétiens rendus à la justice autant qu'aux libertés.

RESPONSABILITÉS DE PAX ROMANA

(Suite de la page 4)

plissement de leurs devoirs dans l'ordre civique ?

M. l'Abbé Elchereth, au nom de nos amis luxembourgeois, a fait une suggestion précise : qu'au sein de nos groupements nationaux d'étudiants, un secrétariat de formation et d'action civiques se constitue, analogue à ceux qui peuvent exister maintenant pour la formation culturelle ou sociale. Les fédérations organiseraient en outre des rencontres sur ces sujets et, dans leurs bulletins, consacraient une section permanente à la formation civique. Sur le plan international, Pax Romana-MIEC créerait un Sous-Secrétariat de formation et d'action civiques, comme elle possède déjà un Sous-Secrétariat d'action et de formation sociales. (On pourrait à la rigueur joindre en un seul les deux Sous-Secrétariats, afin d'en simplifier l'organisation.)

Des doutes se sont immédiatement fait jour quant à l'opportunité de cette double suggestion. Si, d'une part, quelques participants s'exprimaient contre la création de tels secrétariats dans les fédérations nationales, de crainte de provoquer des divisions d'ordre « politique », au sens strict du mot, parmi les étudiants rassemblés au nom du Christ, dans l'unité de leur foi, d'autres se prononçaient contre un nouveau Sous-Secrétariat international, qui alourdirait, sans avantages immédiats, l'organisation internationale de Pax Romana-MIEC.

Aucune résolution ne pouvait être prise, cela va de soi, par la rencontre de Luxembourg. Toute question d'organisation, toute directive pratique échappait par définition à son objet. Seuls les organes compétents de Pax Romana, de même que les fédérations nationales, chacune d'après sa nature propre ou la situation de fait sur laquelle elle doit travailler, peuvent et doivent en décider, après la réflexion qui s'impose.



De droite à gauche :

Kaspar Kallan (Danemark)
président de Pax Romana-MIEC,
Emilio Fracchia (Paraguay), du
Secrétariat général, et Ugo Miranda (Italie)

LES SOUS-SECRÉTARIATS ET LE TRAVAIL DE FACULTÉ

par Antonio Rossetti (membre du Comité-Directeur du MIEC)

Le comportement envers le travail spécialisé par facultés est un des principaux aspects qui différencie entre elles les fédérations d'étudiants affiliées à *Pax Romana* ; à la diversité dans le comportement correspond, naturellement, une diversité dans les structures au moyen desquelles chaque fédération réalise sa mission, selon son orientation particulière.

Chaque fédération tâche d'équilibrer les deux exigences fondamentales de l'apostolat universitaire : le travail pour et dans l'université, et la formation religieuse et morale de ses membres. Selon les situations historiques, culturelles et religieuses propres à chaque pays, nous trouvons dans chaque fédération l'une ou l'autre de ces préoccupations, plus ou moins accentuée, et, de ce fait, le choix d'une certaine formule d'organisation. Dans la variété même qui compose l'unité du Mouvement, nous trouvons des fédérations organisées unitairement, d'autres divisées en groupes, et un certain nombre de groupements intermédiaires. Personne ne possède la solution idéale, et nous constatons une sorte de lente évolution qui me semble dirigée vers une plus profonde prise de conscience de la réalité que constitue l'université et la faculté. Il reste néanmoins que le nombre de fédérations qui ont compris la nécessité de mettre l'accent sur les travaux concernant la faculté est encore extrêmement limité.

A cet état de fait sur le plan national s'oppose la situation sur le plan international, car nous trouvons en *Pax Romana* un mouvement réunissant toutes les fédérations et nettement organisé, à travers ses sous-secrétariats, de manière à promouvoir et à soutenir un travail de faculté. Celui-ci, comme nous l'avons vu, n'existe encore que dans une mesure extrêmement limitée. Il faut noter toutefois que les fédérations mêmes, (Assemblée Interfédérale 1953) bien que n'utilisant que rarement les services des sous-secrétariats, ont demandé la création de nouveaux sous-secrétariats.

Le manque de corrélation existant entre les structures au niveau national et international empêche les fédérations d'utiliser au maximum les possibilités offertes par les organismes de leur mouvement international ; c'est comme si le travail s'accomplissait sur deux plans totalement différents et sans possibilité de rencontre. Ainsi, d'une part, les sous-secrétariats ne savent comment s'insérer dans le travail des fédérations, et d'autre part, ces mêmes fédérations ne réussissent pas, en général, à utiliser le travail que les sous-secrétariats sont prêts à leur fournir. C'est là un problème très grave pour *Pax Romana*, problème qui depuis un certain temps se pose de façon toujours plus évidente et dont un nombre croissant de personnes sont conscientes. Cet article ne prétend pas apporter une solution toute faite, mais voudrait aider le responsable de l'orientation du travail au sein de sa fédération à tenir compte de certains faits qui ne peuvent être négligés.

Les études sur la mission de l'université et sur la communauté universitaire qui, élaborées dans de nombreux pays, furent mises en commun à l'occasion des dernières rencontres de *Pax Romana*-MIEC — Congrès de 1952 au Canada, Assemblée Interfédérale de 1953 au Danemark — ont fait connaître

et mis en évidence les problèmes de l'université contemporaine. En particulier, l'enquête faite au Danemark sur la communauté universitaire aboutit à la conclusion que cette communauté, qui devrait naître au sein de la faculté, fait précisément défaut à son point d'origine. La faculté trouve sa raison d'être dans la nécessité de se spécialiser afin de permettre un approfondissement dans des domaines de plus en plus étendus. Mais, à un certain moment, la faculté semble perdre conscience de sa nature et de son but et, au lieu de rester une partie liée au tout de manière organique et agissante, elle se détache de l'ensemble de l'université. Celle-ci est ainsi sectionnée au lieu d'être articulée. En outre, la conscience de l'apport, différent mais irremplaçable, de chaque faculté à la construction de l'édifice commun manque généralement. De ce fait, les possibilités de communication entre les divers domaines spécialisés (qui devraient mettre la recherche de la Vérité au premier plan des préoccupations des professeurs et des étudiants, dans la richesse et la variété même de leurs méthodes et des disciplines) sont suspendues. Un exemple particulièrement frappant, qui démontre de façon évidente la gravité de la situation actuelle, est celui de la rupture constatée et déplorée par tous, entre philosophie et science. (Et on ne pense pas seulement ici aux sciences exactes mais encore au manque de coopération par exemple entre esthétique et critique.)

Devant une telle situation, qui met en danger la possibilité même pour l'université d'accomplir sa fonction de recherche de la Vérité, fonction qui naît au sein de la faculté, nous allons considérer maintenant quelle contribution les mouvements universitaires catholiques peuvent et doivent donner. La fonction du groupe catholique ne peut en effet se limiter à une défense des vérités chrétiennes contre les idéologies qui les nient, ou bien à une organisation des étudiants catholiques sur le plan des structures universitaires pour leur permettre d'influencer le gouvernement de l'université. Nous ne pouvons pas nous limiter ainsi ; désireux de voir l'université devenir une source de Vérité, nous devons, avant tout, faire notre possible pour qu'elle atteigne ce but, en réalisant complètement ses possibilités sur le plan naturel de l'efficacité, scientifique ou culturelle. Par analogie, l'étudiant catholique n'aura pas complètement rempli son devoir s'il n'est pas engagé activement dans la vie de sa faculté, mais s'est borné à rester spectateur, examinant ce que l'on peut accepter et ce qui doit faire l'objet d'un refus. Il en résulte, me semble-t-il, un devoir pour les mouvements universitaires catholiques d'encourager leurs membres à un engagement plus actif et plus profond dans l'université au sein de leur faculté, car c'est seulement à partir de la faculté que l'on peut apporter une contribution efficace à l'université. La contribution que les catholiques sont en mesure d'apporter est de fait irremplaçable, parce qu'ils entrent dans le dialogue avec des paroles qui, n'étant ni nouvelles ni révolutionnaires, sont celles qu'en ce moment il faut répéter : responsabilité de l'homme cultivé, sens communautaire de l'université, unité de culture, sens religieux de la recherche

de la Vérité. Ce n'est pas d'ailleurs l'unique raison d'un intérêt plus vif envers la faculté. Il faut voir un autre aspect de la vie universitaire, celui de la préparation à la vie professionnelle, qui demande une action spéciale sur le plan de la faculté. La préparation à la vie professionnelle est un des points sur lesquels l'action de l'université contemporaine s'avère insuffisante. Le problème suscitant un grand intérêt dans de nombreux pays, nous pouvons espérer des réformes sur le plan des études et peut-être même une solution satisfaisante. Mais il est une limite que l'université neutre ne peut dépasser, et c'est là le point de départ du travail spécialisé du groupe catholique. En effet, il ne faut pas croire que pour former un véritable diplômé catholique, il suffise de compléter la préparation professionnelle donnée par l'université par une formation générale religieuse et morale, qui soit la même pour toutes les facultés. Il ne s'agit pas de diminuer la valeur d'une formation religieuse qui, faite en commun, tient compte et s'enrichit des apports de mentalités et de spiritualités différentes ; mais il faut admettre qu'à un certain moment, il est nécessaire pour tous ceux qui se préparent à entrer comme chrétiens dans une profession déterminée de se retrouver afin de considérer les problèmes posés par cette profession.

Cet article ne prétend pas proposer une nouvelle formule d'organisation, bien qu'une orientation de ce genre dans le travail d'une fédération entraîne souvent des modifications aux structures déjà existantes. Les exemples de réalisation ne manquent pas : ils vont de l'articulation des fédérations en groupes locaux, d'après les facultés, à la création de groupes nationaux spécialisés qui préparent les documents pour un groupement réunissant des étudiants de toutes les disciplines. Chaque solution a ses désavantages, mais en évite d'autres, et suivant les situations et les traditions, elle peut être la meilleure. Je considérerais ma tâche accomplie si les dirigeants des fédérations faisaient un petit examen de conscience, revoyaient l'orientation de leur travail, et se demandaient s'ils apportent la contribution la plus efficace à la vie de l'université et de la société dans leur pays.



Luxembourg. La Cathédrale.

F *Amérique du Nord* : La première réunion de la Commission nord-américaine, depuis son établissement à Ottawa, fut un succès. Cinq fédérations de l'Amérique du Nord étaient représentées à cette rencontre qui eut lieu à Buffalo. Un projet de statuts pour la Commission fut accepté, et la discussion porta sur les sous-secrétariats, sur la préparation de la prochaine Assemblée Interfédérale, comme aussi sur le travail effectué en Asie. On peut espérer que l'A. I. de cet été pourra définitivement adopter les statuts.

La NFCCS des Etats-Unis a envoyé à *Pax Romana* 2,500 dollars pour l'installation d'un Foyer des étudiantes réfugiées, à Paris. La belle tradition d'entraide, commencée après la guerre, continue ainsi, la contribution de la fédération étant une partie de son programme d'action d'outre-mer... La United States Newman Club Federation annonce son Congrès annuel pour la fin des grandes vacances. La réunion aura lieu à Detroit; la situation financière de la fédération y sera longuement discutée... La Canadian Federation of Newman Clubs a accepté d'entreprendre, au profit des autres fédérations nord-américaines, une étude des sous-secrétariats de *Pax Romana*.

La Catholic Commission on Intellectual and Cultural Affairs des Etats-Unis a organisé une série de réunions régionales au cours de ces derniers mois. Des rencontres à Saint-Louis, à Princeton et à Baltimore ont traité différents aspects de l'influence de la science et de la technologie sur le monde moderne, et plus particulièrement sur les valeurs spirituelles et morales. Les groupes de Notre-Dame et de Boston ont limité leurs discussions à la question de la liberté académique, tandis que le groupe de New-York a étudié le rôle de la religion et de la morale dans l'enseignement supérieur en Amérique. Composé de membres de la Commission et de quatre conférenciers représentant d'autres religions, ce groupe travailla sous la direction du R. P. Joseph Moody. Au mois de mai, la CCICA organisa, à Boston, une rencontre sur le conflit entre le monde technologique et les valeurs spirituelles et morales. La réunion considéra que la menace que fait peser la technologie sur les valeurs spirituelles et morales n'est que la version moderne de la lutte qui se poursuit depuis plusieurs siècles. Cependant, par la portée de son action, la technologie exerce une menace plus puissante que jamais; un plus grand effort est par conséquent exigé de tous ceux qui doivent défendre le spirituel dans le monde actuel. Sir Hugh Taylor, président du MIIC, assista à la réunion.

Afrique : La Saint Augustine Society d'Ouganda annonce la prochaine parution d'un nouveau numéro de son bulletin... On est en train d'envisager l'organisation d'une rencontre limitée d'étudiants catholiques de l'Afrique orientale... L'Aquinas Society, qui groupe les étudiants catholiques du Collège universitaire d'Achimota, a, tout au long d'une année très chargée, concentré ses efforts sur la formation doctrinale de ses membres.

Asie : Une conférence régionale a été organisée à Ernakulam, au début de mai, sous le patronage de l'All-India Catholic University Federation; elle prit pour thème général la signification de l'Année mariale, du point de vue spirituel et pratique. Plusieurs



La paix des montagnes est propice aux réunions d'été

évêques rendirent visite à la conférence et s'adressèrent aux étudiants. Les transformations religieuses, intellectuelles et sociales dans le milieu universitaire furent traitées par divers cercles d'étude.

La Catholic Student's Society de Malaisie projette un supplément spécial de sa publication, entièrement consacré au Séminaire Asiatique. Il contiendra un exposé général des buts et du travail de *Pax Romana*, et situera ces buts dans le cadre de l'Asie, et plus particulièrement du travail qui sera accompli par le Séminaire... L'intérêt va croissant en Malaisie pour la formation d'un groupe d'intellectuels, et les premiers projets d'organisation ont déjà été élaborés. Les jeunes diplômés de Malaisie s'efforcent de créer une association de nature à englober tous les aspects de la vie intellectuelle malaise.

La fédération du Ceylan déploie une activité intense pour rassembler les fonds qui lui permettront d'envoyer des délégués au Séminaire Asiatique. Elle envisage diverses manifestations au profit du Séminaire, une campagne de souscriptions et une intensification de la vente de ses publications. La fédération a déjà assuré la présence de trois délégués, mais voudrait trouver les moyens nécessaires pour un nombre supplémentaire.

Europe : La Fédération Française des Etudiants Catholiques organise, au mois d'août, deux camps internationaux. Le premier réunira quinze étudiants français et quinze étudiants italiens en Haute-Savoie pour discuter : le rôle de la théologie dans la formation de l'étudiant catholique, les associations d'étudiants en France et en Italie, les soucis apostoliques de l'Eglise en France et en Italie. Cette réunion sera suivie d'une autre, plus générale, entre étudiants français et étudiants étrangers.

Le Movimento Laureati organise de nouveau, cette année, sept différentes rencontres des « semaines de culture religieuse », qui s'échelonnent pendant tout l'été dans plusieurs endroits de la péninsule italienne. Le sujet des semaines de cette année, qui est l'année mariale, est *La Sainte Vierge dans le Corps mystique*.

Les traditionnelles « Salzburger Hochschulwochen » auront lieu cette année, du 8 au 22 août, à l'Université de Salzbourg, et prendront pour sujet d'étude : *Saint Augustin, dans le temps — au delà du temps*. Le programme de la réunion comprend des cours sur la théologie de saint Augustin, des cercles d'étude sur les *Confessions*, sur l'Eucharistie et sur la doctrine de l'évolution, et une série de conférences individuelles sur différents aspects de la pensée de saint Augustin.

(Suite page 11)

S La saison des rencontres internationales est entrée dans sa période la plus active; elle sollicite la contribution de la majorité des membres du Secrétariat général. M. Szmikowski assista, à Paris, en mai, à la réunion du groupe de travail des Organisations non-gouvernementales consultatives à l'Unesco, sur l'Education pour le Civisme international, question qui intéresse particulièrement *Pax Romana* dans son travail international, et à laquelle le secrétariat de l'Unesco attache une importance croissante. Il fut décidé que l'échange de publications sur le problème constituait un moyen important de collaboration entre les organisations présentes à la réunion; on décida également de former les sections suivantes pour faciliter le travail : famille, jeunesse à l'école, jeunesse hors de l'école, vie universitaire, adultes. Pour la vie universitaire, l'étude portera sur les relations internationales dans la vie universitaire, et c'est M. Keyes, de l'Association internationale des universités, qui agira comme coordinateur de la section.

Le délégué de *Pax Romana* assista également à la réunion du Comité de la Conférence des ONG, dont *Pax Romana* est membre. Après les élections du bureau, le Comité passa à un examen général des activités de l'Unesco. La question la plus importante était la révision de l'orientation du programme de l'Unesco pour 1955-1956. Le programme remanié sera soumis une seconde fois à l'étude des ONG. Le Comité se réunira à nouveau en septembre.

A la même époque, M. Ducret assista à la réunion des fédérations suisses à Bâle. Toutes les fédérations universitaires de Suisse se réunissent chaque année pour une journée d'étude et de coordination de leurs activités.

M. Sugranyes de Franch était à Rome la dernière semaine de mai pour participer à deux réunions. La première, celle du Centre de liaison entre les Organisations internationales catholiques et les Missions, étudia longuement la question des étudiants étrangers et souligna l'importance d'éveiller chez les laïques des pays de mission le sens de leurs responsabilités apostoliques. Le discours de clôture fut prononcé par Son Exc. Mgr Bernardini, de la Congrégation de la Propagation de la Foi, qui mit en évidence l'aide apportée par les laïques aux prêtres des missions, et la nécessité de créer des organisations laïques dans les pays de mission. La seconde réunion était celle du Comité de continuité de la Conférence des Organisations internationales catholiques. La semaine culmina par la canonisation du Pape Pie X.

M. McMahon passa plusieurs jours à Paris et rendit visite aux directeurs des sous-secrétariats du MIEC pour préparer avec eux le travail de l'Assemblée Interfédérale et discuter des problèmes communs. Au début de juin, il alla rejoindre M. Ducret, en Alsace, pour assister à une réunion des organisations internationales de jeunesse catholique. Cette rencontre avait pour but d'étudier les possibilités d'une collaboration plus étroite entre ces organisations.

Assemblées 1954 : Toutes les fédérations affiliées aux deux Mouvements de *Pax Romana* ont reçu les derniers détails concernant la participation à l'Assemblée Plénière du MIIC au Portugal et à l'Assemblée Inter-

fédérale du MIEC en Suisse. Les deux Assemblées accueilleront des délégations nombreuses et représentatives. L'Assemblée du MIEC bénéficiera, cette année encore, de deux bourses de voyages, offertes par l'Unesco, qui assureront la présence de délégués de Makerere College (Ouganda) et de Bolivie.

Les plans du prochain *Congrès mondial*, qui se tiendra en Angleterre en 1955, prennent forme. Le comité d'organisation britannique a déjà proposé le lieu et les dates. La majorité des réunions aura lieu à l'Université de Nottingham, tandis que quelques séances de clôture se tiendront à Londres. Le comité se réunira avec des représentants du Secrétariat général vers la fin juillet pour fixer définitivement quelques questions avant les Assemblées de Portugal et de Suisse. La préparation intellectuelle du thème commencera au début de septembre.

Durant la réunion du Luxembourg, à laquelle ce numéro du *Journal* est consacré, une réunion d'information sur le *Secrétariat international des Enseignants secondaires et supérieurs* fut convoquée par le Secrétaire général du MIIC; des représentants de sept pays y prirent part. Les participants étudièrent les bases d'un tel secrétariat et furent d'accord qu'il avait sa place au sein de *Pax Romana-MIIC*, tout en estimant nécessaire de préciser son rôle vis-à-vis des autres organisations internationales s'occupant de l'enseignement. Il fut proposé que l'Assemblée Plénière du Portugal considère la question et nomme un nouveau comité chargé de remettre sur pied le Secrétariat. Il appartiendrait alors à celui-ci de convoquer un Congrès d'où surgirait l'organisation définitive du Secrétariat.

La dernière Conférence générale de l'Unesco prit l'initiative d'entreprendre une étude, à longue échéance, des *liens culturels et moraux entre l'Ancien et le Nouveau Continent*. Sur la base de cette décision, deux entretiens auront lieu cette année, à São Paulo et à Genève. Le secrétariat de l'Unesco a soumis les documents de base aux Organisations non-gouvernementales pour qu'elles y apportent leurs commentaires. Dans sa réponse, *Pax Romana*, tout en approuvant hautement cette initiative de l'Unesco, a jugé nécessaire de critiquer certaines des bases de ces rencontres, qui donnaient l'impression de trop grandes divergences culturelles entre les deux continents. *Pax Romana* a insisté sur le patrimoine culturel commun des peuples d'Europe et d'Amérique, la civilisation occidentale, qu'ils ont développé chacun à leur manière. Il a souligné également l'influence déterminante du christianisme sur la formation culturelle du Nouveau Monde. Le secrétariat de l'Unesco nous a informés que les remarques de *Pax Romana* seront photocopiées et distribuées aux participants des entretiens de São Paulo et de Genève. Il nous a également invités à préparer une documentation sur le fond de la question, qui pourrait être utilisée dans le cadre des entretiens.

Du 3 au 11 mai dernier s'est réunie à Mexico une Conférence régionale latino-américaine des Organisations non-gouvernementales convoquées par le Département de l'Information publique des Nations-Unies. Les Mouvements des Intellectuels et des Etudiants de *Pax Romana* ont été représentés respectivement par M. José González Torres et par M. Ernesto Rojas.

DÉFINITIONS

(Suite de la page 4)

la libre initiative des citoyens. Le bien commun de la Société politique n'est pas seulement la somme des avantages et des services publics que l'organisation de la vie commune pré-suppose, tels qu'un sain régime fiscal, une armée forte, l'ensemble des justes lois, des bonnes coutumes et des sages institutions qui forment sa structure, l'héritage de ses grands souvenirs historiques, de ses traditions vivantes et de ses trésors de culture; il implique aussi l'intégration sociologique de tout ce qu'il a de conscience civique, de vertus politiques, d'activité, de prospérité matérielle et de richesses spirituelles, de rectitude morale, de justice, d'amitié et d'héroïsme dans la vie individuelle des membres du Corps politique.

L'Etat ne se confond pas avec la société politique. Il est cette partie du Corps politique dont l'objet spécial est de maintenir la loi, de promouvoir la prospérité commune et l'ordre public, et d'administrer les affaires publiques. L'Etat est une partie spécialisée dans les intérêts du tout. Ce n'est pas, comme la société politique, un groupe d'hommes: c'est un ensemble d'institutions qui se combinent pour former une machine régulatrice occupant le sommet de la société. Il n'est pas au-dessus et séparé du Corps politique (c'est là l'erreur de la fausse notion de souveraineté héritée de Jean Bodin et de Thomas Hobbes), mais simplement au sommet.

La notion de responsabilité

La responsabilité est la propriété de l'être libre en vertu de laquelle il doit répondre, c'est-à-dire rendre compte de ses actes devant

celui dont il dépend. Le terme allemand *Verantwortlichkeit* contient, lui aussi, le verbe *antworten* qui signifie répondre. On est donc responsable devant quelqu'un.

Si ce quelqu'un est Dieu, nous avons alors la responsabilité *morale*. Nous ne sommes moralement responsables que devant Dieu, car Dieu est le législateur suprême de l'ordre moral.

Si celui devant qui nous devons répondre est le juge humain, nous avons alors la responsabilité *civile* ou *légale*. Elle ne porte pas sur les actes intérieurs, ni sur les intentions, mais uniquement sur les actes extérieurs. Elle se détermine civilement en fonction des lois positives humaines. Beaucoup d'actes défendus par la loi morale ne donnent pas lieu à responsabilité civile.

On parle enfin de responsabilité *sociale*, par exemple celle du père de famille ou celle des employeurs. Mais, en fait, elle ne constitue pas une espèce distincte et se ramène soit à la responsabilité *morale*, en tant que nous sommes obligés par la loi naturelle de respecter les lois de la société civile et de travailler de notre mieux au bien commun, soit à la responsabilité *civile*, en tant que les devoirs et les droits des personnes, comme membres des différentes sociétés: famille, commune, Etat, se trouvent définis par les lois civiles.

La responsabilité *politique* dont nous allons discuter relève essentiellement de l'ordre moral. Elle concerne l'ensemble des activités qui procèdent de l'homme en tant qu'il est membre de la Société politique, et dont il doit répondre devant Dieu s'exprimant dans et par sa conscience. Et comme il s'agit de la responsabilité politique du *chrétien*, celle-ci se déterminera non seulement par la morale naturelle, mais encore par la morale surnaturelle de l'Evangile.

Les deux délégations ont présenté à la Conférence une déclaration exprimant combien *Pax Romana* apprécie l'action des Nations-Unies, organe juridique indispensable de la communauté internationale, et ses efforts pour obtenir la paix internationale et le progrès de l'homme et de la société dans tous les ordres de la culture et de la civilisation. Les délégations rappellent encore que la

fraternité universelle ne repose que sur la conscience de la paternité universelle de Dieu sur tous les hommes et que les doctrines sociales de l'Eglise catholique ne blessent en rien les sentiments de ceux qui ne lui appartiennent pas, et constituent, en revanche, les vrais fondements de la paix et du bien-être spirituel et matériel de tous les hommes.

La famille dans l'ordre juridique

Le premier Congrès international des Juristes catholiques, convoqué par le Secrétariat international des Juristes de *Pax Romana-MIIC*, au mois d'octobre dernier, a connu un grand succès. Un numéro spécial de l'excellente revue *Les Cahiers du Droit* vient d'en publier les actes complets.

Le sujet du Congrès, d'une importance exceptionnelle, la valeur des rapports présentés et des discussions qui les ont suivis, la précision des conclusions, tout cela contribue à faire de ce Cahier une publication digne d'attirer l'attention des juristes catholiques et de tous ceux que préoccupe la situation de la famille dans l'ordre juridique actuel.

On peut se procurer des exemplaires, au prix de 300 francs français, chez M. Hubert Matot, éditeur, rue de Flandres 75, Paris 19°.

FÉDÉRATIONS

(Suite)

La Katholische Hochschuljugend Oesterreichs organise, du 22 au 29 août — immédiatement après l'Assemblée Interfédérale — sa VIII^e Semaine d'étude à Kremsmünster, Autriche, sur le thème: *Le travail, devoir, tentation et tentation de l'homme*. Une série de conférences et de discussions traiteront de la fonction du travail dans la personnalité humaine, du travail dans la société, de l'ouvrier et des idéologies de la classe ouvrière, et enfin du travail du point de vue de la vie spirituelle. Ces thèmes extrêmement intéressants seront approfondis dans des cercles d'étude.

Le Congrès inter-scandinave, qui a lieu tout les deux ans, et qui réunit les étudiants des fédérations scandinaves affiliées à *Pax Romana*, se tiendra cet été à Vadstena, en Suède, et prendra pour sujet: *La contribution catholique au milieu professionnel scandinave*.

POLITIQUE ET RELIGION

(Suite de la page 2)

immédiatement de l'homme — bien qu'aussi de Dieu, indirectement — en vertu de l'inclination inscrite dans la nature de l'homme par son Créateur ; elle est proprement œuvre de l'homme ;

de hiérarchie, selon la hiérarchie de leurs fins réciproques et des valeurs qu'elles contiennent. La fin de la société politique est naturelle, non ultime. Elle est par rapport à celle de la société religieuse une fin intermédiaire, donc subordonnée ;

d'autonomie cependant, car cette subordination hiérarchique n'enlève rien à l'autonomie ou à l'indépendance propre de l'activité politique. Car l'Etat relève de la nature humaine, intrinsèquement sociale. L'autorité de l'Etat vient de Dieu à travers la nature humaine, à travers la raison et la volonté des hommes et selon les contingences historiques ;

de collaboration enfin, car les mêmes hommes sont membres de l'une et l'autre société. Celles-ci ne peuvent donc s'opposer l'une à l'autre, ni davantage s'ignorer. Elles sont appelées à collaborer (de même qu'en chaque homme grâce et nature collaborent).

La façon dont s'établira cette collaboration variera selon les circonstances historiques. Certains éléments de cette collaboration seront permanents. Ils consistent de la part de l'Etat dans le respect de la liberté de conscience et dans la reconnaissance de l'existence de l'Eglise et de ses activités propres. Mais les formes concrètes et positives de la collaboration dépendent trop des circonstances historiques pour qu'il soit possible de les déterminer *a priori*.

6. L'Eglise et la démocratie

Qu'il n'y ait entre l'Eglise et la démocratie ni opposition, ni conflit, cela ressort de l'autonomie même de l'Etat par rapport à l'Eglise. La société politique peut se structurer sous sa propre responsabilité et selon sa propre initiative, de la façon qu'elle juge être la meilleure, la plus apte à promouvoir le bien commun. Elle peut donc choisir de préférence une structure démocratique.

Il faut aller plus loin. De fait, historiquement, la démocratie est née et s'est développée à l'intérieur de la civilisation chrétienne en vertu des énergies spirituelles déposées par le christianisme au sein de la civilisation.

Car la démocratie trouve dans le christianisme ses racines les plus profondes, c'est là qu'elle puise son inspiration la plus pure. On peut le voir

1. dans la dignité de chaque personne humaine sans laquelle il n'est pas de démocratie véritable. Cette dignité reconnue est la base de la démocratie. Or, de fait, c'est le christianisme qui a « valorisé » la personne. C'est dans l'Evangile qu'apparaît dans toute son amplitude la grandeur de chaque personne humaine, bien au-delà de ce que la simple raison pourrait établir par elle-même ;

2. dans sa méthode, qui est toute de persuasion, de choix libre, et non de contrainte. L'Evangile lui-même s'impose non pas par la violence mais par la persuasion ;

3. dans son orientation foncière, qui est celle d'une justice sociale tendant à supprimer les

différences outrageantes des niveaux de vie : richesse-pauvreté, culture-ignorance. La démocratie est intrinsèquement opposée à ce que les biens matériels ou culturels soient l'apanage du petit nombre au détriment de la majorité du peuple. Or, en toute l'histoire de l'Eglise, on peut observer cet effort immense accompli par elle en vue de l'élévation de la personne humaine.

4. dans sa structure pluraliste. C'est par l'Eglise qu'on est parvenu à concevoir la distinction entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux, leur autonomie réciproque. Cette distinction est la condition la plus profonde requise par la démocratie.

Pour la démocratie, les personnes sont des centres originels de vie. C'est pourquoi l'homme peut être citoyen, responsable du bien commun de la cité humaine. Ce n'est pas parce qu'il est citoyen que l'homme devient centre de vie, mais l'inverse. Si l'Etat est tout, pas possible d'obtenir une démocratie. Le régime de celle-ci, basé sur le sens de l'homme comme personne, comme centre de vie, exige donc une structure pluraliste, respectant les différentes zones de rayonnement des personnes humaines. Cette structure pluraliste trouve sa justification la plus forte dans la vision catholique des choses, où sont respectées ces diversités métaphysiques : homme-famille — Etat-Eglise, etc.

Non seulement la démocratie trouve dans le christianisme son inspiration profonde, son principe vivifiant, mais elle y trouve également sa garantie et sa sauvegarde. Un régime démocratique est inconcevable sans le sens de la responsabilité personnelle. Or le christianisme maintient en chaque homme le sens d'une responsabilité immense, qui va beaucoup plus loin que celle de la vie de la cité puisqu'elle embrasse le salut éternel. *Deus qui te creavit sine te non te salvabit sine te*. Les martyrs de la foi — et l'histoire en est pleine — affirment le sens de cette responsabilité formidable et de cette liberté suprême de l'homme. En mourant pour la liberté religieuse, pour demeurer fidèles à l'engagement personnel de leur foi, les martyrs meurent pour la liberté tout court et pour toutes ses exigences fondamentales.

7. Le chrétien en démocratie

La question est la suivante : le chrétien, ou plus exactement le catholique, peut-il être un démocrate sincère ? Question qui se pose du fait que le catholique est en même temps membre d'une société religieuse, à structure hiérarchique, l'Eglise, et d'une société politique qui, dans l'hypothèse, est démocratique, c'est-à-dire fondée sur le principe de l'égalité des citoyens. Le catholique peut-il être à la fois un fils obéissant de l'Eglise et un homme de pleine responsabilité personnelle au sein de la société politique ? Sa soumission à l'égard de la hiérarchie n'implique-t-elle pas une limitation de sa liberté de citoyen, n'entraîne-t-elle pas l'intervention dans la vie de la cité d'une autorité extérieure à elle ? Ne devrait-il pas recevoir des directives politiques de la part des autorités religieuses et en ce cas comment prétendre encore à être un sincère démocrate ?

On ne considère pas ici le rapport du laïc croyant avec la hiérarchie dans sa propre vie religieuse, encore qu'il faille souligner que,

même là, le laïc croyant n'est pas seulement un sujet passif, mais un sujet actif investi des plus grandes responsabilités, comme on l'a dit plus haut, sans que soit pour autant compromis le rapport de légitime dépendance envers la hiérarchie.

Mais on considère ici le rapport du laïc croyant avec la hiérarchie en relation avec l'exercice de ses activités politiques.

En ce domaine, on doit affirmer que normalement le laïc exerce son activité politique sous sa propre responsabilité et de sa propre initiative. Ceci pour deux motifs :

1. l'activité politique relève de la raison et non de la Révélation ;

2. elle requiert, aujourd'hui surtout, une compétence que seules la science, la technique et l'expérience peuvent donner. Une activité technique doit être conduite selon ses lois propres et n'admet pas de directives hiérarchiques sinon en ce qui concerne son inspiration par les principes chrétiens¹. Mais une chose est rappeler les principes suprêmes qui doivent inspirer l'activité du chrétien, autre chose dicter la manière concrète dont ces principes seront appliqués².

Le laïc croyant doit conduire son activité selon les principes de sa foi, que la Hiérarchie a pour mission de lui transmettre. Mais il est seul à pouvoir opérer la synthèse entre sa foi et la politique, car pour opérer une telle synthèse, il faut connaître l'un et l'autre terme.

Pour exercer une influence sur la vie politique, comme c'est le devoir du citoyen, il faut être dans la politique, avoir par conséquent cette compétence que seul, en règle générale, le laïc peut posséder.

L'Eglise ne peut ni ne veut résoudre les problèmes politiques qui se posent dans la cité. Il s'ensuit que le laïc croyant peut être simultanément membre loyal de la société religieuse et citoyen loyal d'une société politique organisée démocratiquement et démocratiquement agissante.

¹ A propos des partis politiques à étiquette chrétienne, l'orateur releva, dans la discussion, que cela ne pouvait signifier qu'une chose : que le parti ainsi dénommé entend ou prétend suivre une politique dont l'inspiration suprême est celle d'une conception chrétienne de la vie. De tels partis doivent-ils ou non exister, doivent-ils être un ou plusieurs dans un seul pays, cela dépend des situations historiques et concrètes des différents pays.

² Dans la discussion encore, Mgr Pavan fit remarquer qu'il y a parfois des interventions de la Hiérarchie, mais uniquement quand sont en jeu les principes chrétiens. Cette intervention s'exprimera presque toujours de façon négative, ce qui laisse entendre que la Hiérarchie ne vise nullement à dicter une solution positive concrète sur le terrain politique.

MERCI

Nous remercions ici la Campagne européenne de la Jeunesse qui, cette année encore, nous a accordé un généreux appui financier, nous permettant ainsi de donner un large écho à notre réunion d'étude de Luxembourg.

Abonnements et Rédaction

	Fr.s.	D.M.	Fr.b.	Fr.fr. payotas
Simple	5.—	5/—	50	300 25
Amis de Pax Romana	10/—	10—	100	1000 50

Secrétariat général de Pax Romana, rue St-Michel 14, Fribourg (Suisse)

Responsable : Bernard Ducrét

Impression : Imprimerie St-Paul, Fribourg (Suisse)